

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 11 septembre 2023

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Membres en exercice : 19

Quorum : 10

Date de convocation : 31/08/2023

Présents :

M. Christian REBERT, maire

Mme Elisabeth BRAESCH

M. Raymond HUSSER

Mme Pascale HERRGOTT

M. Michel SCHWARTZ

Mme Liliane HUSSER

Mme Sylvie ROSINA

M. Jean-Philippe STARCK

M. Frédéric PANKUTZ

Mme Alexa FORNARA

M. Marc JEANVOINE

Mme Stéphanie RITZENTHALER

M. Mehdi BAUER

Mme Pauline HAMRAOUI

M. Stéphane FRANCK

Ont donné procuration :

M. Francis BONZON à M. Frédéric PANKUTZ, Mme Anne-Lucie DANJEAN à M. Frédéric PANKUTZ (procuration non comptabilisée, M. Frédéric PANKUTZ ayant déjà le pouvoir de M. BONZON), M. Jacques SCHWARTZ à M. le maire, Mme Catherine RUPPEL à Mme Alexa FORNARA

Secrétaire de séance :

Mme Alexa FORNARA, conseillère municipale, assistée de Mme Katia TRICOT, secrétaire de mairie

M. le maire salue l'assemblée et ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Décision modificative n°1
3. Décision modificative n°2
4. Subventions aux associations
5. Création de poste
6. Rapport des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
7. Divers

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 11 juin 2023.

Point 2 – Décision modificative n°1

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal,

Sur proposition de M. le maire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget primitif 2023 de la commune,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le budget primitif 2023 pour respecter l'équilibre réel,

Après délibération, à l'unanimité,

ADOPTÉ

- La décision modificative n°1 sur le budget primitif 2023 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant (en €)	Article(Chap) - Opération	Montant (en €)
		021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	1 128,08
		024 (024) : Produits des cessions d'immobilisations	222 000,00
		10222 (10) : FCTVA	20 000,00
		10226 (10) : Taxe d'aménagement	20 000,00
		10228 (10) : Autres fonds	45 000,00
		1068 (10) : Excédents de fonctionnement capitalisés	68 371,92
		15182 (040) : Provisions pour risques (budgétaires)	3 000,00
		1641 (16) : Emprunts en euros	-379 500,00
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant (en €)</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant (en €)</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement	1 128,08	002 (002) : Excédent de fonctionnement reporté	-68 371,92
60612 (011) : Energie - Electricité	-25 000,00	7022 (70) : Coupes de bois	8 000,00
60621 (011) : Combustibles	-1 000,00	70311 (70) : Concession dans les cimetières (produit net)	2 000,00
60636 (011) : Habillement et vêtements de travail	-500,00	70878 (70) : par des tiers	1 500,00
6064 (011) : Fournitures administratives	-1 000,00	73123 (731) : Taxe commun.addit.droits mutation taxe publi.fonc.	10 000,00
61351 (011) : Matériel roulant	-2 000,00	741121 (74) : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	12 000,00
6234 (011) : Réceptions	-1 000,00	744 (74) : FCTVA	6 000,00
6261 (011) : Frais d'affranchissement	-500,00	75888 (75) : Autres	2 000,00
6815 (042) : Dot.aux prov. pour risques & charges de fonct.	3 000,00		
Total dépenses :	-26 871,92	Total recettes :	-26 871,92
Total Dépenses :	-26 871,92	Total Recettes :	-26 871,92

CHARGE

- M. le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération

Point 3 – Décision modificative n°2

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal,

Sur proposition de M. le maire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget primitif 2023 de la commune,

Vu la décision modificative n°1,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le budget primitif 2023 pour tenir compte de la revalorisation du point d'indice de 1,5 % depuis le 1^{er} juillet 2023 non prévue au moment du vote du budget,

Après délibération, à l'unanimité,

ADOpte

- La décision modificative n°2 sur le budget primitif 2023 comme suit :

Dépenses	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant (en €)</i>
60612 (011) : Energie - Électricité	-4 000,00
64111 (012) :	+1 000,00
65311 (065)	+3000,00
Total dépenses :	0,00

CHARGE

- M. le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération

Point 4 – Subventions aux associations

Rapporteur : M. le maire

Dans le cadre de son activité, l'association D'Ranner d'Andolsheim a sollicité une aide financière pour la réalisation de banderoles.

A l'appui de cette demande en date du 26 juin 2023, l'association a adressé un devis à M. le maire pour un montant de 276 € TTC.

Au vu de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 150 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

- Le versement d'une subvention d'un montant de 150 € à l'association D'Ranner pour la réalisation de nouvelles banderoles

DIT

- Que les crédits sont inscrits au budget

CHARGE

- M. le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Point 5 – Création de poste

Rapporteur : M. le maire

M. le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ d'un agent, il convient de renforcer les effectifs du service administratif par un poste à temps non complet de 8h hebdomadaires.

Le conseil, après en avoir délibéré, (à l'unanimité),

APPROUVE

- La création d'un emploi du cadre d'emplois d'adjoint administratif à temps non complet de 8/35èmes pour assurer des missions d'accueil et de diverses tâches administratives à compter du 01/10/2023 ;
- La modification du tableau des effectifs conformément au tableau ci-joint.

DIT

- Que les crédits sont inscrits au budget

Point 6 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'Urbanisme :

M. Raymond HUSSER informe que la commission s'est réunie les 17 juillet et 14 août 2023. Elle a examiné 3 permis de construire, 6 déclarations préalables, 3 certificats d'urbanisme d'information.

Travaux et bâtiments :

Les mesures de sobriété énergétique, notamment celles qui concernent l'éclairage public, mises en place par la commune ont permis de réaliser une baisse de la consommation électrique d'un peu plus de 22% par rapport à 2022 et devrait approcher les 23% d'ici la fin de l'année.

En ce qui concerne le complexe sportif, la charpente a été posée sur le club house ainsi que sur le bâtiment des quilles. La centrale de traitement d'air a été installée ; l'étanchéité et la couverture ont été réalisées sur les deux bâtiments ; les fourreaux et la nouvelle chambre pour l'éclairage des terrains de football ont été installés, les menuiseries extérieures sont en cours de pose, tout comme les panneaux photovoltaïques.

Le dossier pour la production d'énergie photovoltaïque a été déposé auprès d'ENEDIS. Les études pour les réseaux d'alimentation électrique sont achevées ; leurs raccordements sont prévus fin octobre.

Divers travaux ont été réalisés cet été : dégraissage de la hotte de la salle des fêtes par l'entreprise Hygiène 3D, grand nettoyage de l'école élémentaire par Regionettoyage, réparation de l'étanchéité de la toiture de l'école maternelle par AB Charpente et Nicolas R, entretien de toutes les chaudières des bâtiments communaux par Labeaune et Axima. Les agents communaux ont procédé au rafraichissement des peintures dans une des cages d'escalier de l'école élémentaire et ont installé un garde-corps pour la rampe du skate-park.

La chaudière du logement communal situé 5 rue du Centre a été remplacée par C2S et 12 projecteurs LED ont été mis en place à la salle des fêtes et à l'école, financés à l'aide de certificats d'économie d'énergie.

Affaires rurales :

La consultation des propriétaires fonciers s'est achevée ce jour. Le résultat est le suivant : 284 propriétaires sur 420 représentants 641ha 44a 46ca de surfaces chassables ont décidé l'abandon du produit de la chasse à la commune. La majorité requise étant atteinte, l'abandon est acté.

La commission communale consultative de la chasse va se réunir pour se prononcer sur la consistance des lots, le choix du mode de mise en location qui seront soumis à la délibération du conseil municipal.

Vie scolaire et périscolaire :

L'association Loisirs et Liberté remercie le conseil municipal pour la subvention attribuée à l'occasion de la sortie à Fraispertuis. Elle signale également que ses effectifs sont au complet.

Communication :

Le dernier numéro de Andolsheim.com est paru et sera distribué dans les foyers dans les prochains jours.

Jeunesse et sport :

La commission fera sa rentrée en fin de semaine. Trois nouvelles recrues et le retour de deux anciens membres sont attendus. L'objectif est de définir un seul projet pour l'année et de s'associer éventuellement à une autre commission des jeunes pour dynamiser les rencontres.

Affaires culturelles :

La soirée cinéma de plein air qui s'est finalement déroulée à la salle des fêtes en raison de la pluie a attiré 151 personnes. Le comité des fêtes a recueilli des dons d'un montant de 427 € qui seront reversés au CCAS.

À l'instar de l'année passée, une exposition d'œuvres d'art est prévue au mois de novembre.

Environnement, développement durable :

Lors du conseil municipal du 17 octobre 2022, la distribution de graines mellifères aux habitants avait été évoquée. Ce dossier n'a pas pu être traité cette année. Il sera réétudié au début de l'année prochaine.

Voirie circulation et accessibilité :

L'entretien préventif et la nouvelle numérotation des mâts d'éclairage public a été réalisé par Vialis et la Colmarienne des Eaux a nettoyé les puits et les siphons de l'école maternelle.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

M. Marc JEANVOINE fait savoir que cette année est exceptionnelle en ce qui concerne les demandes d'intervention sur les nids d'insectes (guêpes, mais surtout frelons).

Centre communal d'action sociale :

La fête des aînés aura lieu le 14 janvier prochain.

SYMAPAK :

Le 12 juillet, l'AGIMAPAK a tenu son assemblée générale. Les points suivants ont été évoqués : présence de 90 bénévoles pour 600 animations ; la structure bénéficie de 127 lits dont 30 places pour le pôle Alzheimer ; depuis 2010 il y a 12 places en accueil de jour et une sortie d'une semaine a été organisée avec 6 résidents et l'association « À vélo sans âge » de Biesheim. En raison des difficultés de recrutement, des formations diplômantes de soignants seront proposées et enfin un projet de climatisation des espaces communs est en cours.

Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux (Brigade Verte) :

À compter du 15 septembre 2023, en application de l'article 46 de la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021, du décret n° 2022-1235 du 16 septembre 2022 et de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023, les gardes champêtres de la Brigade Verte d'Alsace qui interviennent sur le territoire de la commune sont autorisés à procéder à l'enregistrement audiovisuel de leurs interventions au moyen de sept caméras individuelles (caméras-piétons) le temps d'une expérimentation qui s'achèvera le 24 novembre 2024.

La déclaration à la CNIL pour permettre l'intervention sur le ban d'Andolsheim a été effectuée.

Syndicat Pôle Ried Brun :

M. Mehdi BAUER déplore l'augmentation des tarifs de location de salle de 10 à 15 euros par heure, qui entraîne des répercussions négatives sur les finances des associations, certaines s'interrogeant sur l'augmentation de leurs tarifs ou la diminution du nombre de cours. M. PANKUTZ regrette que les serrures des salles louées par les associations aient été changées et qu'il n'est donné qu'un seul badge et qu'une seule clé par association ; cela n'est pas très pratique car les différents intervenants n'habitent pas forcément dans le même secteur.

Les délégués de la commune relaieront ces informations.

Point 7 - Divers

Les actes relatifs à la cession des anciens courts de tennis à SOVIA ainsi que la vente d'une parcelle à TDF sont en cours de rédaction.

La séance est levée à 21h12.

La secrétaire



Alexa FORNARA

Le maire



Christian REBERT